



COMMUNE
DE
BURNHAUPT LE HAUT
68520

Téléphone 03 89 48 70 58
Fax 03 89 62 70 75

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MAI 2014

CONVOCACTION DU 6 MAI 2014

Sous la Présidence de Mme Véronique SENGLER – Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 30

Sont présents :

19

Monsieur Claude KIRSCHER - 1^{er} Adjoint
Madame Claude CAPON - 2^{ème} Adjointe
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3^{ème} Adjoint
Madame Isabelle ANASTASI - 4^{ème} Adjointe

Les Conseillers :

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Thierry ZIEGLER,
Madame Annick SCHINDLER, Madame Régine GIRARDI,
Monsieur Didier GAUTHERAT, Madame Brigitte HUG,
Madame Marie-Noëlle NAM, Monsieur Marc BOHRER,
Madame Nathalie GROSSMANN, Monsieur Joseph SCHNOEBELEN,
Madame Geneviève CALVET, Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT,
Monsieur Philippe SCHOEN, Madame Clarisse BITSCH

Absents excusés non représentés :

Absents excusés représentés :

Secrétaire de séance : Monsieur Marc BOHRER

Ordre du jour :

1. Jury d'assises 2015
2. Réhabilitation et mise aux normes du bâtiment Mairie/ancienne école : Avant-projet définitif
3. Délégation consentie par le conseil municipal au Maire : exercice du droit de préemption
4. Commission communale d'aménagement foncier (Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône 2^{ème} tranche) :
 - élection des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis (trois titulaires et deux suppléants)
 - élection des membres conseillers municipaux (un titulaire et deux suppléants)
5. Recrutement de saisonniers
6. Aménagement des espaces verts du lotissement "les Eglantines" : travaux en régie
7. Convention de partenariat pour l'accès au site infogeo68 et l'échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin
8. Subventions :
 - Groupe des Majorettes
 - Bibliothèque des Burnhaupt "la Bulle"
9. Divers

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2014

Le compte-rendu de la séance du 7 avril 2014, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité des membres présents.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne Monsieur Marc BOHRER secrétaire de séance.

ARTICLE 1

OBJET : JURY D'ASSISES 2015

Il est procédé en début de séance au tirage au sort à partir de la liste électorale de trois jurés en vue de dresser la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises 2015.

Sont désignés :

- ↳ Monsieur Bernard REMUS : 10 rue de l'Etang - 68520 Burnhaupt-le-Haut ;
- ↳ Monsieur Jean-Michel POYET : 47 rue Principale - 68520 Burnhaupt-le-Haut ;
- ↳ Madame Sylvie LAMBERT : 2 lotissement Chambrun - 68520 Burnhaupt-le-Haut.

ARTICLE 2

OBJET : REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DU BATIMENT MAIRIE/ANCIENNE ECOLE : AVANT-PROJET DEFINITIF

Sur avis de la commission « Réhabilitation Mairie » réunie le lundi 12 mai 2014 ;

Considérant qu'un délai supplémentaire est nécessaire afin d'étudier l'avant-projet définitif (APD) remis le même jour par la maîtrise d'œuvre ;

Le conseil municipal reporte à une séance ultérieure sa décision relative à l'APD et au choix des différentes options.

ARTICLE 3

OBJET : DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donnent la possibilité au conseil municipal de lui déléguer des compétences pour la durée de son mandat.

Dans sa séance du 7 avril 2014, l'assemblée avait reporté sa décision relative à l'exercice des droits de préemption. Madame le Maire réitère sa demande à l'assemblée en précisant qu'elle lui rendra compte de l'exercice de ce droit, si elle venait à l'utiliser.

Afin de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, avec 15 votes favorables et 4 abstentions (M. Philippe SCHOEN, M. Jean-Jacques HERRGOTT, Mme Clarisse BITSCH et Mme Geneviève CALVET), le conseil municipal charge Madame le Maire par délégation pour la durée de son mandat :

➤ d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, pour toutes les zones urbaines et zones d'urbanisation future.

ARTICLE 4

OBJET : COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (LIGNE A GRANDE VITESSE RHIN-RHONE 2^{EME} TRANCHE) :

- **ELECTION DES MEMBRES PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS (TROIS TITULAIRES ET DEUX SUPPLEANTS)**
- **ELECTION DES MEMBRES CONSEILLERS MUNICIPAUX (UN TITULAIRE ET DEUX SUPPLEANTS)**

Madame le Maire fait connaître que par lettre du 17 avril 2014, Monsieur le Président du Conseil Général l'a invitée à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires et des conseillers municipaux, appelés à siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 25 avril 2014, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

Monsieur Henri JUNCKER ;
Monsieur François DITNER ;
Monsieur Jean-Paul HOLOCHER ;
Monsieur Bernard DONISCHAL ;
Monsieur Germain MANG.

Ces candidats sont de nationalité française, jouissent de leur droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se sont en outre portés candidats les conseillers municipaux ci-après :

Madame Annick SCHINDLER ;
Madame Marie-Noëlle NAM ;
Monsieur Jean-Michel CLOG.

Ces conseillers municipaux remplissent les conditions d'éligibilité.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

Monsieur Henri JUNCKER ;
Monsieur François DITNER ;
Monsieur Jean-Paul HOLOCHER ;
Monsieur Bernard DONISCHAL ;
Monsieur Germain MANG ;

Madame Annick SCHINDLER.
Madame Marie-Noëlle NAM ;
Monsieur Jean-Michel CLOG.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Election des propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

Monsieur Henri JUNCKER	15 voix et 4 bulletins blancs
Monsieur François DITNER	16 voix et 3 bulletins blancs
Monsieur Jean-Paul HOLOCHER	15 voix, 3 bulletins blancs et une voix pour Monsieur François HOLOCHER

Compte-tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Messieurs Henri JUNCKER, François DITNER et Jean-Paul HOLOCHER sont élus membres titulaires.

Election des propriétaires suppléants :

Ont obtenu au premier tour :

Monsieur Bernard DONISCHAL	17 voix, 1 bulletin blanc et une voix pour Monsieur Joseph DONISCHAL
Monsieur Germain MANG	12 voix, 6 bulletins blancs et 1 bulletin nul

Compte-tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Messieurs Bernard DONISCHAL et Germain MANG sont élus membres suppléants.

Il appartient également au conseil municipal de désigner un conseiller titulaire et deux conseillers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L.121-3 du Code rural et de la pêche maritime.

Désignation du conseiller titulaire :

A obtenu au premier tour :

Madame Annick SCHINDLER	18 voix et 1 bulletin blanc
-------------------------	-----------------------------

Compte-tenu des voix recueillies, Madame Annick SCHINDLER est élue membre titulaire.

Désignation des conseillers suppléants :

Ont obtenu au premier tour :

Madame Marie-Noëlle NAM	15 voix, 2 bulletins blancs et 2 bulletins nuls
Monsieur Jean-Michel CLOG	18 voix et 1 bulletin blanc

Compte-tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Madame Marie-Noëlle NAM et Monsieur Jean-Michel CLOG sont élus membres suppléants.

ARTICLE 5

OBJET : RECRUTEMENT DES SAISONNIERS

La commune peut recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité.

Madame le Maire propose au conseil de l'autoriser à recruter 9 agents à temps non complet pour une durée de deux semaines chacun, à raison de 20 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'adjoint technique et d'adjoint administratif dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifié.

Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT propose qu'une visite des ateliers municipaux puisse être organisée pour les conseillers municipaux intéressés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise Madame le Maire à recruter 9 agents pour faire face à des besoins saisonniers ;
- dit que la rémunération de ces derniers s'effectuera par référence à l'indice brut 330, majoré 316 ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- autorise en conséquence Madame le Maire à signer les arrêtés de recrutement.

ARTICLE 6

OBJET : AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT « LES EGLANTINES » : TRAVAUX EN REGIE

L'aménageur foncier SOVIA, en charge de la réalisation des espaces verts du lotissement « les Eglantines », propose de faire exécuter ces travaux en régie par les services techniques de la commune pour un coût estimé à 5 500€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer avec le lotisseur SOVIA la convention pour la réalisation de ces travaux en régie pour un coût total de 5 500€ HT maximum.

ARTICLE 7

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCES AU SITE INFOGEO68 ET L'ECHANGE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES ET DESCRIPTIVES SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-RHIN

Infogeo68 permet la consultation de l'ensemble des données cartographiques disponibles au Conseil Général par tous les citoyens haut-rhinois. Le site a également pour objectif de promouvoir les échanges de données géographiques entre acteurs du Département.

La commune, si elle le souhaite, peut devenir gratuitement partenaire d'Infogeo68 à part entière. En tant que partenaire, elle pourra accéder à toutes les données géographiques diffusées par le Département ainsi qu'à des applications métiers, dont « ArcOpole Cadastre », donnant accès aux données cadastrales nominatives à la parcelle sur la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec la Conseil Général.

ARTICLE 8

OBJET : SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes à l'unanimité :

- 300 € au Groupe des Majorettes de Burnhaupt-le-Haut au titre d'une participation pour le financement et la réalisation de costumes ;
- 1000 € à la bibliothèque des Burnhaupt « la Bulle » pour l'acquisition des livres en 2014.

DIVERS

Débouché de la rue de la Gare/RD 83

M. Marc BOHRER transmet la demande d'un habitant de la rue de la Gare pour le recul des blocs de pierre à proximité du bassin de rétention des eaux pluviales à l'entrée de la rue. Ils présentent un danger pour les véhicules venant de Belfort et entrant dans le village.

D'autre part, en cas de fortes précipitations, les eaux de pluie s'évacuent mal au débouché de la rue sur la route départementale et peuvent provoquer un phénomène d'aquaplaning.

Rond-point rue de l'église

Mme Geneviève CALVET tient à signaler la dangerosité du rond-point de la rue de l'église et des blocs de pierre sur les accotements ; même les bus passent à contresens.

Mme le Maire rappelle qu'une étude avait été réalisée à ce sujet suite à la construction de l'école afin de ralentir la circulation et que cet ouvrage a été réalisé en vue d'améliorer la sécurité du secteur.

Complexe sportif

M. Jean-Jacques HERRGOTT déplore la lente dégradation des installations du complexe sportif.

Mme le Maire rappelle que le bâtiment appartient à la Communauté de communes qui a en charge son entretien. A plusieurs reprises l'embauche d'un concierge a été demandée mais la proposition n'a jamais été suivie d'effet.

Réforme des rythmes scolaires

Mme Isabelle ANASTASI rappelle au conseil municipal le projet de réforme des rythmes scolaires et ses enjeux pour la commune.

Cette réforme a été initiée avec comme objectifs principaux :

- La diminution du temps de travail journalier des élèves ;
- La possibilité d'accéder à une ouverture culturelle pour les enfants par la mise en place d'activités.

La commune de Burnhaupt-le-Haut avait fait le choix en janvier 2014 de fixer au mercredi matin la demi-journée supplémentaire (jusqu'à 11h) et de faire cesser les cours à 15h15 les autres jours.

A charge pour la collectivité d'organiser ou non des activités en lien avec le monde associatif local sur la base du volontariat. Un travail qui a été bien engagé ces derniers mois.

Une aide financière de l'Etat est allouée aux communes pour les élèves qui participent aux activités avec un fond d'amorçage de 50€ par enfant et un soutien de la CNAF de 54€ par enfant.

Le décret ministériel du 7 mai 2014, visant à l'assouplissement de cette réforme, permet aux communes de regrouper l'ensemble des activités sur une seule demi-journée si elles le souhaitent.

Après avoir entendu l'avis des enseignants et au vu du projet d'activités élaboré à ce jour, proposition est faite de maintenir la position initiale de la commune. Un bilan d'évaluation interviendrait en janvier-février 2015 et nous conservons la possibilité d'opérer des changements à la rentrée suivante.

Une information sera donnée aux parents avant la fin de l'année scolaire.

Poteaux d'incendie

M. Thierry ZIEGLER souhaite connaître à quel interlocuteur s'adresser lorsqu'un poteau d'incendie est défectueux et quelle est la procédure de vérification existante. La responsabilité relève-t-elle de la commune ou du Syndicat d'eau de Guewenheim ?

La question sera posée lors de la réunion du comité directeur du Syndicat le 13 mai 2014.

Trait d'union

Le prochain Trait d'union est en cours de préparation par la commission communication. Celles et ceux qui souhaiteraient y faire paraître des articles peuvent s'adresser à Mme Claude CAPON avant le 27 mai 2014.

Projets urbanisme – voirie – bâtiments communaux

M. Jean-Michel CLOG souhaite informer le conseil des principaux projets en cours ou sujets de réflexion à travailler en commission dans les domaines suivants :

Bâtiments communaux :

- Réfection des escaliers d'accès au foyer et à la Maison du stade (travaux courant mai 2014) ;
- Améliorer la signalétique du foyer ;
- Poursuite du programme de réfection annuel des salles de classe avec la salle de jeu de l'école maternelle sur deux exercices (mobilier de rangement, sols, peintures).

Voirie :

- Réduction de la vitesse dans les rues avec une réflexion à porter pour la rue Basse et la rue Ignace Haas ;
- Tout projet pour la rue des Prés est conditionné par le fait qu'elle appartient encore au lotisseur. Une procédure sera engagée pour sa rétrocession à la commune et son versement dans le domaine public communal.

Mobilier urbain :

- La commission voirie sera amenée à réfléchir à l'amélioration de la signalétique et au renouvellement du mobilier urbain défectueux ;
- Les abribus (rue Principale) sont à renouveler et un nouvel emplacement est à créer au Pont d'Aspach.

Plan de Prévention des risques d'inondations

Mme Geneviève CALVET évoque l'enquête publique concernant le projet de PPRI. En effet, aucune nouvelle n'est parvenue aux administrés depuis la clôture de l'enquête en janvier dernier.

Mme le Maire signale que les communes n'ont, à ce jour, eu aucun retour des services de l'Etat.

Sollicitations des élus municipaux

Mme Claude CAPON rappelle à l'assemblée que les élus municipaux sont sollicités à plusieurs reprises au cours de l'année pour des engagements tels que les permanences au bureau de vote (rappel des élections européennes le 25 mai 2014), « l'opération brioches » (en septembre), la collecte de la banque alimentaire (en novembre) et le repas de Noël des aînés (mi-décembre).

Fin de la séance : 23h00

Fait à Burnhaupt-le-Haut, le 14 mai 2014

Le Maire,
Véronique SENGLER